

BULLETIN DU CONSEIL DE VILLAGE

"VILLAGEXPO"

AP/GJ

BULLETIN n° 38
20 FEVRIER 1976

Le MOT du PRESIDENT

Avec un peu de retard, mais avec plaisir, nous venons vous présenter nos vœux les meilleurs.

Puisse cette nouvelle année nous apporter la fin de nos ennuis et qu'elle puisse aussi vous apporter tout ce que vous souhaitez santé, bonheur, prospérité . . .

A. PROVOT

Vous trouverez dans ce bulletin

. VANDALISME BORNES P & T	page 2
. STATIONNEMENT	2
. LETTRE PETITION du 13.II.76	3 et 4
. le TEXTE de l'ASSIGNATION	5 et 6
. INFORMATION: CREDIT FONCIER	7
. SOMMES A PAYER	8
. VAGABONDAGE DES CHIENS	8
. ASSEMBLEE GENERALE DE GERANCE (SAGEFRANCE)	8
. TRIBUNE LIBRE	8
. PARCELLES - RECTIFICATION DE SURFACES	9
TANTIEMES DE COPROPRIETE	9 à 18
. PETITES ANNONCES	18 & 6

*Le papier sur lequel a été imprimé ce bulletin
a été offert par les annonceurs*

Faites leur confiance !

imprimerie

LEFEVRE s.a.

122, route de Corbeil

tél. 595-04-55

91700 Ste Geneviève des Bois

TYPO - OFFSET

TRAVAIL RAPIDE
ET SOIGNÉ

Tous travaux de ville: cartes de visite, en-têtes de lettres, billets de mariage,

commerce, affiches, liasses, carnets, tous travaux publicitaires et administratifs, etc.

VANDALISME . . . VANDALISME VANDALISME VANDALISME . . .

Les P. & T. nous signalent qu'une dizaine de bornes de connexion, nouveau modèle ont été détruites quasi volontairement.

Nous tenons à préciser que la mise en place de ces bornes s'est avérée indispensable du fait des nombreuses pannes qui se sont produites sur ce réseau, (semblable au réseau de télédistribution) par suite de l'humidité très importante au niveau de notre sous-sol.

La destruction systématique ne peut mener nulle part, si ce n'est au refus des P. & T. de venir dépanner, transformer voir installer les lignes téléphoniques dans notre quartier.

Respectez et faites respecter le bien commun, c'est notre affaire à tous.

A.P.

STATIONNEMENT

Une action de police récente motivée par plusieurs plaintes des riverains a conduit à la verbalisation de plusieurs véhicules en stationnement irrégulier.

Nous tenons à rappeler que la circulation à l'intérieur de Villagexpo est soumise aux mêmes réglementations que partout ailleurs.

Qu'il est interdit de stationner:

- a) dans les parties de voies délimitées à chacune de leurs extrémités par des disques d'interdictions.
- b) à l'intersection de deux rues à moins de 1 à 10 M. de l'alignement de la rue transversale.
- c) devant les accès de passages et entrées publics en particulier.
- d) dans les virages.
- e) contre les trottoirs aux bordures peintes en rouge ou jaune.
- f) sur les trottoirs, pistes piétons et pistes cyclables.
- g) dans les rues étroites ne permettant pas la circulation d'une seule file de véhicules.
- h) suivant les règlements spéciaux d'un arrêté municipal.

L'absence de "PARKING" nous conduit bien souvent à des stationnements sauvages. Il reste néanmoins indispensable que chacun ait présent à l'esprit qu'une voiture stationnant en permanence sur le trottoir oblige les enfants à marcher sur la rue, qu'une voiture stationnant dans un virage masque la rue sur plusieurs mètres et que bien souvent il suffit d'un peu de bonne volonté pour stationner dans son garage, son allée ou son bateau.

Néanmoins le problème du manque d'aires de stationnement reste posé. Nous étudions un moyen de remédier à ces problèmes.

En attendant une solution . . . ATTENTION aux "papillons" ...

A.P.

LETTRE PETITION à MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT

LE Conseil de Village
Villagexpo
Saint Michel s/Orge

à Monsieur le Ministre de
l'Equipement

Objet: Passage en copropriété
Prix Définitifs

le 13 Novembre 1975

Monsieur le Ministre,

A la suite de l'intervention de l'un des habitants de Villagexpo à St Michel s/Orge, réalisation due à l'initiative de votre Ministère en 1966, vous avez bien voulu charger un haut fonctionnaire d'une mission conciliatrice visant à concrétiser notre passage en copropriété.

Cette mission n'ayant pas abouti, nous avons l'honneur de vous informer que les habitants de Villagexpo, ont décidé en Assemblée, d'assigner la S.A.D.I.F. en exploration de comptes.

Au cours de la même Assemblée, les résidents ont exprimé le désir de vous demander de bien vouloir user de votre haute autorité, pour aboutir dans cette affaire, à une solution acceptable pour toutes les parties concernées.

Vous voudrez bien trouver ci-joint un état des différents points, qui motivent notre intervention.

Espérant que vous accueillerez notre requête avec bienveillance, veuillez agréer

Les 245 assignataires soussignés

Le Président du Conseil de
Village
A. PROVOT 3 allée des Erables

(lettre suivie de)

HISTORIQUE

- . VILLAGEXPO/SAINT MICHEL SUR ORGE, créé en 1966, a été patronné par le Ministère de l'Equipement et le Secrétariat au Logement, avec la participation du District de Paris.
- . La publicité, tant télévisée que verbale ou écrite, en faisait une opération au "strict prix de revient", "dans les meilleures conditions de constructions", "à moins de 1000 Fr le M2".

- . Messieurs PISANI & NUNGESSER soulignaient dans la plaquette publicitaire de Villagexpo, le côté technique, économique, social et urbanistique.

EN REALITE, 9 ANNEES APRES, ET A TITRE D'EXEMPLES

- . 8 groupes de pavillons (soit un total de 105 sur 359) sont en procès depuis le 27 juin 1971 pour des problèmes techniques de construction, personne n'en voit la fin.
- . Pour certains groupes des solutions amiables avaient été proposées, nous attendons.
- . L'absence des MARCHES INITIAUX
- . Les dépassements des prix prévisionnels (qui à l'origine ne devaient pas excéder 2% environ) sont en fait de l'ordre de + 6,6% pour la tranche 1, + 9,6 % pour la tranche 2, et - 0,4% pour la tranche 3.
- . L'absence des grilles de calcul des prix prévisionnels et définitifs.
- . Quant à la répartition aboutissant aux prix définitifs (qui nous ont été récemment annoncés) elle est pour le moins curieuse.
- . On note en particulier un dépassement moyen de 43% pour les VRD, chiffre qui laisse rêveur.
- . Des frais de commercialisation non prévus au départ sont apparus depuis.

EN CONCLUSION

Quelques semaines avant la date limite prévue par la loi, pour passer en copropriété, trop de points restent discutables dans cette réalisation immobilière et doivent être éclaircis.

Un dépassement de 2.678.000 Fr sur un programme de l'ordre de 40.000.000 Fr ne peut se faire sans explications justifiées.

N.D.L.R.

A ce jour, il ne nous est parvenu aucune réponse à cette lettre petition, ni à la lettre par laquelle nous demandions une possibilité d'aide financière (prêt spécial du Crédit Foncier de France ou H.L.M.) afin de faciliter notre passage en copropriété aux personnes ayant des difficultés.

Nous relançons Monsieur le Ministre à ces sujets.

Veillez trouver ci-dessous les deux textes des ASSIGNATIONS au fond et en référé déposées par notre Avocat au Tribunal de Grande Instance de Paris.

..... - PAR CES MOTIFS -

Voir donner acte à MM. et Autres de leur expresse volonté de se voir attribuer, en pleine propriété, les lots immobiliers, objet de leurs conventions respectives.

Voir impartir à la Sté SADIF un délai d'un mois, à compter de la décision à intervenir pour que soient établis, en la forme authentique, les actes de ventes s'appliquant aux dits lots immobiliers.

Voir dire qu'à défaut de cette régularisation, le jugement à intervenir tiendra lieu d'acte de vente et qu'il sera en conséquence publié à la Conservation des Hypothèques.

Voir dire que le prix licite d'acquisition de chaque pavillon sera déterminé en conformité avec l'arrêté des comptes établi par les experts dont la nomination est sollicitée.

S'entendre condamner la Sté SADIF à payer à titre de dommages-intérêts, à chacun des demandeurs, la somme de I.000 Fr pour résistance abusive.

Voir, en raison de l'urgence justifiée par la nécessité de régulariser dans les plus brefs délais, la situation juridique des requérants, ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir, nonobstant opposition ou appel et sans constitution de garantie.

S'entendre condamner la Sté SADIF en tous les dépens y compris les frais de référé et d'expertise et dont distraction au profit de Maître Jean-Pierre CROUE, avocat aux offres de droit.

REFERE

..... PAR CES MOTIFS -

Au principal, voir les parties renvoyer à se pourvoir et cependant dès à présent, et par provision vu l'urgence,

Désigner tels expert-comptable et architecte qu'il plaira au Tribunal nommer pour:

I - En ce qui concerne l'expertise comptable :

. déterminer les dépassements de prix par rapport au coût prévisionnel;

. rechercher la cause de ces dépassements;

. vérifier si la répartition entre les requérants du coût des constructions a été faite conformément aux textes réglementaires;

... ()
fournir tous éléments de fait de nature à permettre au Tribunal de dire si lesdits dépassements de prix sont justifiés ou non; se prononcer sur les préjudices éventuellement subis; faire les comptes entre les parties en tenant compte de la vérification, de la nécessité, de la réalité des travaux exécutés et des réglemens effectués aux entreprises, des clauses de révisions de prix et éventuellement, d'actualisation;

2 - En ce qui concerne l'expertise technique :

- . se rendre sur place et visiter les lieux;
 - . dire si les travaux ont été exécutés conformément aux documents contractuels, règles de l'art et prescriptions administratives;
 - . dire s'ils comportent ou non des malfaçons ou défauts de finition; si oui, les décrire, en indiquer la cause ainsi que les travaux propres à y remédier; en estimer le coût;
 - . prescrire en cas d'urgence reconnue par l'expert, tous travaux de réfection qui s'avereraient nécessaires;
 - . faire exécuter sous son contrôle, par tout entrepreneur de son choix, aux frais avancés des demandeurs et pour le compte de qui il appartiendra, les travaux nécessaires à la réfection des pavillons;
 - . se faire remettre tous documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission;
 - . donner au Tribunal tous éléments de fait lui permettant de se prononcer sur les préjudices éventuellement subis ainsi que sur les responsabilités susceptibles d'être encourues;
 - . entendre les parties en leurs dires et observations.
- Dire que lesdits experts devront dresser rapport de leurs opérations et déposer ledit rapport au greffe du Tribunal aux fins de droit;

Entendre dire que les experts commis seront d'office dispensés du serment, qu'ils pourront se faire assister par tous spécialistes de leur choix dont le concours serait nécessaire à l'accomplissement de leur mission, et qu'en cas d'empêchement ou de négligence, il pourra être pourvu à leur remplacement par ordonnance rendue à la requête de la partie la plus diligente;

Entendre, en raison de l'urgence, ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir, nonobstant appel et sans caution sur minute et même avant enregistrement.

SOUS TOUTES RESERVES.

A ce qu'elle n'en ignore.

PETITES ANNONCES - PETITES ANNONCES - PETITES ANNONCES - PETITES ANNONCES

Cherche F4 ou F5 avec garage et cellier au Village.

tél. M. FRELAT 015 75 17

Cherche pavillon à louer, s'adresser au 015 39 53

INFORMATION INFORMATION INFORMATION . . . INFO

CREDIT FONCIER

Dans la suite des objectifs que nous nous sommes fixés, nous vous invitons à adresser personnellement au CREDIT FRANCAIS DE FRANCE une demande d'individualisation du prêt principal du CREDIT FONCIER (cette lettre ne s'adresse pas au bénéficiaire du prêt HIM à 4,15% en 25 ans).

Cette lettre est à adresser à :
CREDIT FONCIER DE FRANCE
Service Etudes et Opérations Juridiques
19, rue des Capucines B.P. 65
75050 PARIS CEDEX 01

Il est très important de faire ressortir que la gestion de ce prêt par la S.A.D.I.F. en augmente le coût dans des proportions invraisemblables de l'ordre de 14% à 20% (il est facile pour chacun d'entre vous de calculer le montant exact de ce pourcentage en tenant compte que les frais ne feront qu'augmenter alors que les prêts eux diminueront et qu'il ne restera bientôt que le prêt Crédit Foncier).

Le prêt qui a été accordé à la Coopérative de l'Ile de France par le Crédit Foncier porte le n° 5 225 037.

Cette lettre devra bien entendu comporter tous les renseignements propres à chacun d'entre vous, tels que : nom, prenoms, adresse, type de pavillon, composition du lot.

Bonne Chance

A. PROVOT

P.S. Veuillez joindre une photocopie de votre tableau échéancier à votre lettre

SOMMES A PAYER

Nous recevons actuellement de la SADIF des lettres nous demandant de payer un certain nombre de sommes afférentes à des procès ou autres.

Nous vous signalons avoir soumis ces lettres à notre avocat et nous vous informerons de la suite à donner dès que possible.

VAGABONDAGE DES CHIENS

Il est rappelé qu'en vertu de la réglementation, les chiens et autres animaux errant sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien, peuvent être conduits à la fourrière et abattus après 48 heures de capture si leur propriétaire reste inconnu ou s'ils n'ont pas été réclamés par celui-ci.

Dans le cas où les animaux sont identifiés par le port d'un collier sur lequel figurent le nom et le domicile de leur maître ou par tout autre procédé défini par arrêté du ministre compétent le délai d'abattage est porté à huit jours.

Tous chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, doivent être munis d'un collier portant gravés, sur plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire.

Actuellement, il est déploré que trop de chiens errent sur la voie publique, sans maître, causant une gêne réelle tant à la circulation des voitures automobiles que des vélomoteurs et des piétons. Les préposés des P. et T. en sont les grandes victimes. Ils sont souvent coursés et même mordus.

Dans l'intérêt de tous, il est demandé aux propriétaires d'animaux de bien vouloir se conformer aux prescriptions de la législation en vigueur dans ce domaine.

=====

COMPTES DE CHARGES à SAGEFRANCE

=====

La vérification des comptes de charge de l'année 1975 devant avoir lieu fin Février début Mars, dans les bureaux de SAGEFRANCE à PARIS, nous demandons aux personnes pouvant se rendre disponibles une matinée à cette époque de bien vouloir se faire connaître à: M. PROVOT 3 allée des Erables.

Merci.

TRIBUNE LIBRE - TRIBUNE LIBRE - TRIBUNE LIBRE - TRIBUNE

Chers amis de Villagexpo,

Habiter un ensemble comme le nôtre est fort agréable, et nos enfants ne sont pas les derniers à le reconnaître; profitant de ses nombreuses attractions ou trouvant amusant d'en créer de nouvelles, par exemple: à défaut de neige, le jeu qui consiste à faire des boules de boue pour en moucher la façade des pavillons, a ses adeptes.

En voyant les mains crottées de l'un de nos champions au retour de l'une de ses expéditions, cela peut être un indice, à moins que ses petites fesses portent l'empreinte d'une main adulte, ce serait alors une conclusion ... et un bon souvenir pour plus tard.

Jean LAVAL

T A N T I È M E S de C O P R O P R I È T È
- - - - -

Vous trouverez ci-dessous les tantièmes de copropriété (différents des tantièmes de charges) qui ont été déposés chez le Notaire Maître HALOCHE, pour établissement des actes de copropriété.

Il a d'autre part été procédé à la rectification des surfaces des parcelles privatives de Mmes et MM :

<u>NOMS</u>	<u>Anciennes</u>	<u>Nouvelles surfaces</u>
BALITRAND	446 M2	431
LISION	165	195
MAZE	195	180
DANDELLOT	267	355
AMATA	527	618
DEFLERS	820	610
BOUHELIER	439	467
THIRY	841	849
CHAUCHAT	623	636
GUYONVARCH	298	310
GIVODAN	448	464
MIGLIACCIO	390	386
TREGUER	390	394
PIALEYRE	562	560
ECHALIER	965	942
VERGE	416	445
ODOUART	410	434
HABER	619	648
VAUGEOIS	577	597
BLANKE	281	290
BAILLET	410	417
COU TURIER	907	950
BIONDI	800	824
FILLIAU	962	1039
MINVIELLE	488	495
DESVIGNES	412	412
CHABERT	393	430
PIOLI	580	604
ENCINAS	345	369
DELOIRE	948	986
FOURNIAIRE	654	658
RABINEAU	450	439
CAILLET	870	898
HAZAERS J.Pierre	800	838
MONDOR	660	765
LISSAJOUX P.	424	446
CHAUVET	1055	1063
SERNICLAY	530	576
LAFON	560	614
RIQUET	630	619
BOUAZIZ	650	603

n°	NOMS	ADRESSES	Tantièmes de COPROPRIETE	(THELU)
001	ROBIN	I allée des Prunus	317	
002	CHAMPILOU	3 "	348	
003	LEGAULT	5 "	283	
004	SOULIE'	7 "	293	
005	FAGES	9 "	349	
006	CHAZAL	II "	322	
007	RAISSON	I3 "	283	
008	DELAUMENIE	6 "	284	
009	BERNARD René	4 "	316	
010	AUDOUSSET	2 "	316	

FIORIO

011	BALITRAND	7 allée des Erables	272
012	STIFF	9 "	264
013	DAHAN	II "	258
014	CALIBRE	I3 "	302
015	MALLECK	I5 "	290
016	LAURENT Georges	I8 "	283
017	DALEM	I6 "	264
018	NOEL	I4 "	282
019	DAUBRON	I2 "	262

ACIALU

020	BARDE	IO "	318
021	ANTONA	8 "	288
022	WADEL	6 "	271
023	DIEUMEGARDE	4 "	291
024	CHATELAIN	2 "	266
025	GAILLARD	I "	314
026	PROVOT	3 "	288
027	GOBERT	5 "	269
028	LE ROUX	8 allée des Prunus	272

COTRAMA I

029	STAGNOL	I rue de la Mare des Bordes	324
030	CARDON	3 "	326
031	LEBARON	5 "	326
032	VIALLE	7 "	317
033	POUSSIN	9 "	326
034	BELMONT	I allée des Thuyas	324
035	PONCHARAL	3 "	398
036	SAVITSKY	5 "	398
037	LAURENT Bernard	7 "	324

INTERAPRO

038	QUELLET	I7 rue de la Mare des Bordes	256
039	ALVAREZ	I5 "	213
040	VIALETTE	I3 "	213
041	GABORIAU	II "	241
042	FOUILLAUD	2 allée des Thuyas	212
043	TORTILLON	5 allée des Pommiers à Fleurs	237
044	MATHIEU	3 "	237
045	COQUEBLIN	I "	256

N°	NOMS	ADRESSES	TANTIEMES DE COPROPRIETE
<u>CHARASSE I</u>			
046	ROLLAND	5 allée des Bouleaux	258
047	GINOCCHI	7 "	256
048	SAMIER	4 "	256
049	EBENE	2 "	274
050	AROUN	3 "	274
051	MONTIEL	1 "	257
052	JOUANIN	2 allée des Pommiers à Fleurs	272
053	RENAULT	4 "	257
<u>S.N.C.</u>			
054	LE THOER	9 allée des Thuyas	258
055	COLLIN Paul	11 "	271
056	MAUDUIT	13 "	246
057	DERRIEN	15 "	280
058	MADELLINAT	17 "	254
059	LAMBERT	16 "	284
060	PORTOLAU	14 "	289
061	LARRIERE	12 "	286
062	de LARMINAT	10 "	302
063	PHAN VIET KY	8 "	282
064	LELARGE	6 "	282
065	LEPINAY	4 "	281
<u>BILLARD</u>			
066	VALETTE	11 allée des Bouleaux	288
067	VINCELET	9 "	286
068	HAZAERS Robert	7 place des Bouleaux	261
069	LIZZARDI	4 "	288
070	SOLER	5 "	285
071	GUILLOTIN	6 "	262
072	TIXIER	3 "	266
073	LAINÉ	1 "	289
074	SUINOT	2 "	259
<u>CETO I</u>			
075	DUVAL	15 allée des Bouleaux	229
076	CERVEAUX	13 "	224
077	BOIG	1 place des Robiniers	230
078	AUTREL	2 "	241
079	SIMEON	3 "	240
080	CARRIER	4 "	234
081	VILLAC	5 "	223
082	LEFRANC	6 "	226
083	FROGER	8 "	236

N°	NOMS	ADRESSES	TANTIEMES DE COPROPRIETE
----	------	----------	--------------------------

S A C E A

084	ENGLANDER	I rue de l'Île de France	270
085	KERMAGORET	3 "	267
086	RIOU	I rue des Sorbiers	267
087	DUTEIL	3 "	334
088	DEROO	I4 allée des Bouleaux	293
089	LANIAU	I2 "	263
090	ANIS	I0 "	265

PRIANT I

091	HENRIOT	I7 allée des Bouleaux	283
092	PFLIGER	I9 "	310
093	RISPAIL	2I "	310
094	RAINAUD	II rue des Sorbiers	316
095	JOSSE	9 "	311
096	DEBICI	7 "	310
097	DUPUIS	5 "	281
098	SALOME	23 allée des Bouleaux	278

COSTAMAGNA

099	JAMMES	I allée des Pins	286
I00	BIENCOURT	3 "	238
I01	BRUCATO	5 "	239
I02	ROUGERIE	7 "	245
I03	LHERY	2 allée des Marronniers	241
I04	LISION	4 "	259
I05	MAZET	6 "	258
I06	VIENNOT	8 "	239

COGITEC

I07	VIALANT	I allée des Marronniers	355
I08	BOURGEAIS	3 "	291
I09	JOUELOT	5 "	246
I10	EMERIC	7 "	244
I11	RETHALER	9 "	245
I12	BIRIEN	II "	244
I13	PAUL	I3 "	289
I14	BLIND	I5 "	359
I15	GAUTIER de LAHAUT	I0 "	359
I16	BONNEFOND	23 rue de la Mare des Bordes	246
I17	BRUIN	2I "	290
I18	DAGRENAT	I9 "	356

PHENIX

I19	LEGOFF	8 rue des Sorbiers	224
I20	TASTEVIN	6 "	227
I21	RAPP	2 allée des Lauriers	307
I22	EKK	4 "	239
I23	LAVAL	6 "	250

N°	NOMS	ADRESSES	TANTIEMES DE COPROPRIETE
----	------	----------	-----------------------------

BALENCY I

I24	DANDELLOT	I place des Lauriers	282
I25	MAIGNAL	2 "	302
I26	KASPRZAK	3 "	288
I27	VARRELA	4 "	279
I28	LECORRE	5 "	284
I29	DORRET	6 "	279
I30	QUESNEL	7 "	275
I31	ACCOLANT	8 "	277

UNIBATI

I32	LOZACH	7 place du Bosquet	323
I33	CORNET	6 "	326
I34	LESCOP	5 "	324
I35	MOUSSY	4 "	320
I36	MARSAUD	3 ""	327
I37	BLONDIAUX	2 "	325
I38	MOREL	I "	323
I39	JACOMET	I allée des Lauriers	275
I40	SPILIAERT	IO rue des Sorbiers	324
I41	COLLIN Robert	I2 "	322

GIPROBA

I42	MAQUAIRE	2 allée des Cèdres	253
I43	BREGEAT	4 "	259
I44	PRIGENT	6 "	259
I45	NADAL	8 "	253
I46	VANNEREAU	I "	246
I47	POMMEZ	3 "	259
I48	KEMPF	5 "	259
I49	TRIVIAUX	7 "	238
I50	THIBAULT	9 "	238
I51	COUEDOR	II "	248

S. N. C. T.

I52	MONROY	4 place des Cèdres	226
I53	MOREAU	3 "	227
I54	SIGNOL	2 "	228
I55	DEVEAUX	I "	235
I56	MIROUH	IO "	248
I57	GUYOMARD	9 "	247
I58	GARNIER	8 "	247
I59	BASTIEN	7 "	228
I60	FEYSEL	6 "	227
I61	LONGER	5 "	228

N°	NOMS	ADRESSES	TANTIEMES DE COPROPRIETE
----	------	----------	--------------------------

UNIDEL

I62	RONDEAU	17 allée des Cèdres	262
I63	DATHIS	19 "	261
I64	MURET	21 "	266
I65	LIPOWITCZ	8 allée des Peupliers	264
I66	GAUCHE	6 "	262
I67	CHODANINOK	4 "	268
I68	LETEMPLIER	2 "	251

VOYE

I69	BOURRASSEAU	18 allée des Cèdres	276
I70	BRIAND	20 "	276
I71	LEVRON	16 "	246
I72	REDUREAU	14 ""	248
I73	REMONT	12 "	248
I74	VITTECOQ	10 "	305
I75	LE DALLIC	15 "	297
I76	DESNOS	13 "	248

TECHNOVE I

I77	HALNA DU FRETAY	22 allée des Cèdres	363
I78	MARROTEAU	24 "	353
I79	KOSOWSKI	26 "	321
I80	DEBRUYNE	28 "	318
I81	PHILIPPE	30 "	278
I82	LAVASTE	32 "	317
I83	LOZINGUEZ	34 "	319
I84	PRENOIS	36 "	349
I85	FLAVIANO	38 "	359

LEWITT & SON

I86	GRAVIER	rue des Sorbiers	293
I87	DEHAUDT	"	357

TOTAL Ière TRANCHE 52.126

AGESAPRO

I88	BEAUJON	5 rue des Fleurs	277
I89	ANO	11 rue des Gentianes	231
I90	VINOLES	28 "	259
I91	VERNAT	26 "	259
I92	VINET	9 "	229
I93	COURTOIS	24 "	259
I94	VENTACH	7 "	229
I95	COHNU	22 "	274
I96	DEGEA	5 "	229
I97	LEBEAULT	20 2 allée des Cèdres	274
I98	STEPHANOWITCH	3 "	260
I99	FOULON	18 "	259

N°	NOMS	ADRESSES	TANTIEMES DE COPROPRIETE
200	FACCO	I6 rue des Gentianes	261
201	GODEFROY	I " "	267
202	MONGREVILLE	II rue des " Fleurs	255
203	DUTILLOY	9 " "	254
204	CHOVA BUENO	7 " "	229
205	SIMON	8 " "	233
206	DUBARLE	IO " "	264
207	GODET	I2 " "	264
208	LE TROUHER	I6 " "	255
209	GAUTIER Claude	I8 " "	258
210	MARTIN	I4 " "	260
211	ALLOUCHE	22 " "	264
212	AUBRY	20 " "	230
213	AUDIGIER	24 " "	263
214	VIGNERON	26 " "	235
215	HALLARD	28 " "	233
216	WEISS	30 " "	277
217	BERNARD Alain	32 " "	279

COTRAMA II

218	KENNEDY	48 rue des Fleurs	284
219	THOMASSE	46 " "	284
220	NERAULT	44 " "	282
	SOUBRA	42 " "	284
222	BERTRAND	4 allée des Tulipes	284
223	PIGNAL	3 " "	281
224	KLUTSCH	2 " "	286
225	LEFEVRE Bernard I	1 " "	285

BALENCY II

226	MIRANDA	32 rue des " Orchidées	32I
227	ESTIVAL	30 " "	32I
228	LISSAJOUX	28 " "	295
229	GAUTHE	26 " "	295
230	LE GOUSSARD	24 " "	295
231	DURAND	22 " "	292
232	LEFEVRE D Omi.	20 " "	311
233	BRUNET	7 " "	296
234	DUPRIET	5 " "	298
235		I8 " "	298
236	GOURIOU	I6 " "	292
237	LEFEVRE Hubert	I4 " "	292
238	BOUHANT	I2 " "	33I
239	BENNECHI	IO " "	322
240	DURIEUX	8 " "	296
241	THIRIOT	6 " "	296
242	CHAUDRÉ	4 " "	296
243	MICHOT	2 " "	33I
244	FIGULS	3 " "	325
245	ALONSO	I " "	323
246	LOPEZ	I rue des Fleurs	303

N°	NOMS	ADRESSES	TANTIEMES DE COPROPRIETE
247	LEGRAS	3 rue des Fleurs	328
248	ESTAVOYER	30 rue des Gentianes	303
249	TREGAROT	6 rue des Fleurs	298
250	INGRASSIA	4 "	298
251	DURON	2 "	301

CETO II

252	ZWINGELSTEIN	13 rue des Sorbiers	252
253	PAYEN	15 "	240
254	CHARGY	17 "	237
255	LAURENT Robert	19 "	251
256	NELITZ	1 allée des Roses	240
257	ICHIER	2 "	239
258	PARNAUDEAU	3 "	258
259	MALLOCHE	4 "	252
260	JUAN	5 "	240
261	THIRION	6 "	243
262	HAINAUT	50 rue des Fleurs	239
263	PUJANTE	52 "	238
264	FOLCHER	54 "	253
265	VAGNE	1 allée des Oeilletts	255
266	FRANTZ	2 "	240
267	LEBRAS	3 "	239
268	ASTIER	4 "	242
269	ROYER	5 "	254
270	VARGEL	6 "	249
271	LOTH	16 rue des Sorbiers	265
272	CAZORLA	14 "	268

BRIANT II

273	DEVILLE	40 rue des Fleurs	261
274	LAUVERJON	38 "	266
275	ALDOU	11 allée des Tulipes	303
276	DADON	10 "	265
277	AMATA	9 "	344
278	AUDIDIER	8 "	306
279	BLANCHOUIN	7 "	319
280	DEFLEERS	6 "	344
281	AGACZYNSKI	5 "	263
282	DUBOS	36 rue des Fleurs	306
283	GAUQUELIN	34 "	264

TECHNOVE II

284	IMMEL	39 rue des Fleurs	331
285	CHRISTIN	35 "	277
286	WETTLING	37 "	329
287	MOREAU Daniel	33 "	277
288	MIAILLE	31 "	329
289	VIRAT	27 "	280
290	BOUNIOL	29 "	334

N°	NOMS	ADRESSES	TANTIEMES DE COPROPRIETE
291	ALBENQUE	23 rue des Fleurs	332
292	FAU	21 "	280
293	BOUSSARD	25 "	330
294	LEBARS	6 rue des Gentianes	329
295	LEFEVRE Claude	2 "	277
296	FREYDIGER	8 "	331
297	MASSON	4 "	277
298	LEGOASCOGNE	10 "	327
299	ZAINA	12 "	282
300	TROTTEIN	14 "	330
301	LEBON Jacques	19 rue des Fleurs	332
302	LEBON Henri	17 "	277
303	MARSEILLE	15 "	329
304	GIRARD	13 "	277

CHARASSE II

305	CAPRIO	1 rue des Jonquilles	266
306	KLIMECH	3 "	284
307	DIOT	5 "	283
308	VALADE	7 "	262
309	CROSATO	9 "	264
310	MEYNIER	11 "	270
311	HUET	13 "	283
312	SOREL	15 "	271
313	HUPIN	17 "	264
314		19 "	261
315	LOPEZ R.	21 "	285
316	GIET	10 "	266
317	BUCCIERO	12 "	265
318	CHAUVEAU	14 "	260
319	SAID	16 "	281
320	DESCHAMPS	18 "	262
321	LAVAUD	4 "	263
322	LEMAITRE	2 "	265
323	DANDEVILLE	8 "	265
324	TREMANTE	6 "	259

total de la 2ème tranche 38.125

CETO III

325	BOUHELIER	7 rue des Canaris	263
326	THIRY	5 "	292
327	CHAUCHAT	3 "	282
328	GUYONVARCH	1 "	255
329	GIVODAN	1 allée des Mouettes	281
330	MAGLIOCCIO	3 "	257

N°	NOMS	ADRESSES	TANTIEMES DE COPROPRIETE
331	TREGUER	5 allée des Mouettes	258
332	FIALEYRE	7 "	278
333	ECHALIER	8 "	296
334	VERGES	6 "	261
335	ODOUARD	4 "	274
336	HABERT	2 "	289
337	VAUGEOIS	I allée du Rossignols	278
338	BLANCKE	3 "	249
339	BAILET	5 "	258
340	COUTURIER	7 "	296
341	BIONDI	9 "	290
342	FILLIAU	II "	307
343	MINVIELLE	22 "	276
344	DESVIGNES	4 "	259
345	CHABERT	6 "	261
346	PIOLI	8 "	271
347	ENCINAS	10 "	258
348	DELOIRE	12 "	304
349	TOURNIAIRE	I allée des Hirondelles	284
350	RABINEAU	3 "	261
351	CAILLET	5 "	282
352	HAZAERS J.Pierre	7 "	289
353	MONDOR	9 "	274
354	LISSAJOUX P.	2 "	262
355	CHAUVET	6 "	290
356	SERNICLAY	4 "	269

ACHER

357	LAFON	2 rue des Canaris	296
358	RIQUET	4 "	325
359	BOUAZIZ	6 "	324

Total de la 3ème tranche 9.740

Ensemble du Village 100.000

PETITES ANNONCES PETITES ANNONCES PETITES . . .

RECHERCHE PAVILLON à ACHETER dans Villagexpo.
S'adresser chez Monsieur HAZAERS J.Pierre 7, allée des Hirondelles
à partir de 19h30.